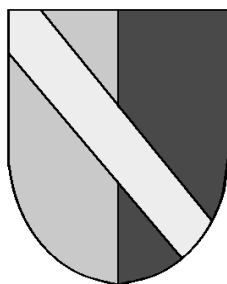


COMMUNE D'ÉCUBLENS/VD

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2014/05

**Immeuble route du Bois 2-4 – Nouvel aménagement  
du poste de ville pour la Police de l'Ouest lausannois –  
Demande d'un crédit de construction**

Séance de la commission ad hoc, le lundi 14 avril 2014, à 19 h 30, sur  
place, puis aux Esserts 5, salle de conférence



**Immeuble route du Bois 2-4 – Nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest Lausannois – Demande d'un crédit de construction**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit pour l'aménagement de vestiaires et le réaménagement du poste de police dans l'immeuble de la route du Bois 2-4.

**1. PRÉAMBULE**

Le bâtiment sis à la route du Bois 2-4 fut construit entre 1965 et 1967. A l'origine, ce bâtiment abritait, en plus de 26 appartements locatifs, l'office postal d'Ecublens.

Les locaux de l'office postal ont été réaménagés en 2009 afin d'accueillir le poste de ville POL qui se situait alors à l'Hôtel de Ville au Motty. Lors de ce réaménagement, différents locaux ont été créés :

- une réception avec guichet d'accueil et zone d'attente ;
- un espace secrétariat ;
- un espace ouvert pour trois postes de travail ;
- une salle de réunion ;
- un local de garde à vue ;
- un coin café ;
- un W.-C. simple mixte hommes/femmes ;
- une douche ;
- un local technique (informatique).

La dernière transformation importante du bâtiment date de 2011 avec les travaux de réfection complète des façades et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Au mois de novembre 2013, une grande partie des collaborateurs de la Police de l'Ouest lausannois (POL) ont quitté différents sites pour rejoindre un nouvel hôtel de police à Prilly, route des Flumeaux 41. Depuis, seuls les policiers et assistants de sécurité publique, affectés à des missions en relation directe avec leur commune, sont basés dans les postes de ville de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice.

Dans le cadre de sa réorganisation, la POL veut se donner les moyens, afin d'obtenir une meilleure cohérence globale des actions de proximité, de privilégier la présence sur le terrain plutôt qu'au poste et mettre en place une conduite structurée. Pour atteindre ses objectifs, la POL souhaite mettre en place deux « postes de base » capables d'accueillir une quinzaine de collaborateurs, l'un situé à Renens et l'autre à Ecublens. Ces postes de

base seront les points d'ancrage des deux secteurs du district composés des communes de Villars-Ste-Croix, Bussigny, Chavannes-près-Renens, St-Sulpice et Ecublens d'un côté, Crissier, Prilly et Renens de l'autre. Prévus pour offrir des horaires d'ouverture proches de notre administration ou adaptés en fonction des évènements, contrairement aux « points d'appuis » avec des horaires modérés, les « postes de base » nécessitent des surfaces prévoyant une réception, des locaux d'audition, des bureaux, des garages ainsi que des vestiaires et dépôts.

En tant que 9<sup>ème</sup> ville du Canton de Vaud, la Ville d'Ecublens se doit de conserver une implantation policière forte sur son territoire, d'accueillir un poste de base placé stratégiquement dans un secteur et ainsi de répondre aux besoins spécifiques de la POL.

## **2. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

### **Sous-sol :**

Au sous-sol du bâtiment, l'ajout récent de sèche-linge directement dans les buanderies libère les deux étendages mis gracieusement à disposition des locataires jusqu'à présent. Ces deux locaux seront utilisés pour l'aménagement de deux vestiaires hommes et femmes pour la POL.

Dès lors, les travaux suivants seront entrepris :

- déplacement de la porte d'accès aux nouveaux vestiaires ;
- installation d'une douche et d'un W.-C. dans chacun des deux vestiaires ;
- mise en place des alimentations et évacuations nécessaires à l'exploitation des douches ;
- mise en place d'une ventilation mécanique ;
- pose de radiateurs ;
- pose de carrelage au sol et au mur.

A terme, ces nouveaux vestiaires auront une capacité d'accueil d'environ quinze agents, hommes et femmes confondus.

Pour des raisons techniques, l'accès aux nouveaux vestiaires ne pourra pas se faire directement depuis le poste de police du rez-de-chaussée. Il sera nécessaire de passer par l'entrée de l'immeuble dédiée aux locataires et d'emprunter les zones de circulation communes de l'immeuble. Dans le cadre du budget de fonctionnement, il a été demandé à la gérance PBBG de prévoir le rafraîchissement de la peinture des murs et du sol dans le couloir d'accès du sous-sol.

### **Rez-de-chaussée :**

Afin de répondre aux nouveaux besoins de la POL ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif, divers travaux de réaménagement sont nécessaires dans les bureaux actuellement situés au rez-de-chaussée :

- modification et déplacement du guichet d'accueil ;
- création d'un local d'audition accessible depuis la zone d'accueil ;
- création d'un bureau de direction ;
- modification de la zone bureaux pour l'installation de 6 places de travail ;
- création d'un coin cafétéria avec agencement de cuisine ;

- création d'un deuxième W.-C. séparé hommes et femmes ;
- réaffectation et modification des prises courant fort et courant faible (informatique).

### Aménagements extérieurs :

#### A) Garages :

Il est également prévu la pose de deux garages extérieurs préfabriqués afin d'abriter deux véhicules de service. Ces deux nouveaux boxes préfabriqués seront mitoyens avec les deux garages existants.

Une mise à l'enquête sera nécessaire et le coût des démarches administratives a été pris en compte dans le budget.

#### B) Couvert à vélos et motos :

Un parc à vélos et motos, couvert et fermé par un grillage, sera installé sur l'emplacement des anciens containers du bâtiment route du Bois 2-4.

## 3. DEVIS GÉNÉRAL

Ces coûts ont été établis sur la base des devis reçus.

### Travaux d'aménagement des vestiaires au sous-sol :

| CFC | TRAVAUX SOUS-SOL  | MONTANTS             |
|-----|---|----------------------|
| 112 | Démolition  | Fr. 8'000.--         |
| 130 | Installation de chantier et évacuation des déchets      | Fr. 4'500.--         |
| 211 | Maçonnerie  | Fr. 1'000.--         |
| 230 | Electricité et lustrerie                                | Fr. 6'000.--         |
| 251 | Installations sanitaires (douches et W.-C.)             | Fr. 17'500.--        |
| 271 | Plâtrerie   | Fr. 500.--           |
| 273 | Menuiseries intérieures (déplacement portes existantes) | Fr. 500.--           |
| 280 | Carrelages  | Fr. 16'000.--        |
| 285 | Peintures   | Fr. 1'500.--         |
| 284 | Nettoyage   | Fr. 1'500.--         |
| 700 | Divers et imprévus (env. 10 %)                          | Fr. 7'000.--         |
|     | TOTAL HT  | Fr. 64'000.--        |
|     | TVA (arrondi)   | Fr. 5'000.--         |
|     | <b>TOTAL TTC</b>  | <b>Fr. 69'000.--</b> |

Travaux de réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée :

| <b>CFC</b> | <b>TRAVAUX REZ-DE-CHAUSSÉE</b>                        | <b>MONTANTS</b>             |
|------------|---|-----------------------------|
| 112        | Démolition  | Fr. 7'000.--                |
| 130        | Installation de chantier et évacuation des déchets    | Fr. 5'000.--                |
| 211        | Maçonnerie  | Fr. 1'000.--                |
| 230        | Electricité et informatique                           | Fr. 11'000.--               |
| 251        | Installations sanitaires                              | Fr. 4'000.--                |
| 258        | Agencement de cuisine pour la cafétéria               | Fr. 6'500.--                |
| 271        | Plâtrerie   | Fr. 4'000.--                |
| 273        | Menuiseries intérieures (portes et guichet d'accueil) | Fr. 9'000.--                |
| 280        | Revêtements de sol et carrelage W.-C.                 | Fr. 12'000.--               |
| 283        | Modification du faux-plafond au rez-de-chaussée       | Fr. 2'000.--                |
| 285        | Peintures et revêtements de parois                    | Fr. 5'000.--                |
| 284        | Nettoyage   | Fr. 1'500.--                |
| 700        | Divers et imprévus (env. 10 %)                        | Fr. 7'000.--                |
|            | TOTAL HT  | Fr. 75'000.--               |
|            | TVA (arrondi)   | Fr. 6'000.--                |
|            | <b>TOTAL TTC</b>                                      | <b><u>Fr. 81'000.--</u></b> |

Travaux d'aménagements extérieurs (garages) :

| <b>CFC</b> | <b>TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS</b>  | <b>MONTANTS</b>             |
|------------|---|-----------------------------|
| 411        | Maçonnerie extérieure (fondation garages) | Fr. 10'000.--               |
| 413        | Garages préfabriqués, clés en main        | Fr. 36'000.--               |
| 413        | Finitions façades garages                 | Fr. 5'000.--                |
| 413        | Local vélos et motos (grillage)           | Fr. 20'000.--               |
| 511        | Permis de construire, assurances          | Fr. 4'000.--                |
| 700        | Divers et imprévus (env. 10 %)            | Fr. 7'000.--                |
|            | TOTAL HT                                  | Fr. 82'000.--               |
|            | TVA (arrondi)                             | Fr. 7'000.--                |
|            | <b>TOTAL TTC</b>                          | <b><u>Fr. 90'000.--</u></b> |

Le coût de réalisation pour l'ensemble de ces travaux peut être évalué à environ **Fr. 240'000.-- TTC.**

#### 4. PLANNING DES TRAVAUX

##### Planning :

Les travaux d'aménagements intérieurs au sous-sol, au rez-de-chaussée, ainsi que les travaux extérieurs sont planifiés en septembre 2014. Afin de mener à bien l'exécution de ces travaux, une fermeture totale ou partielle du poste de ville sera à envisager.

La mise à l'enquête, nécessaire à l'installation des garages, se fera entre mai et juin 2014.

##### Direction des travaux :

L'ensemble des travaux seront suivis et dirigés par le Service des bâtiments, épuration et développement durable.

## 5. FINANCEMENT

Cet investissement de Fr. 240'000.-- sera couvert par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, sur une durée de 10 ans. Cette dépense n'a pas été prévue au plan des investissements. Ce nouvel aménagement engendrera des frais supplémentaires de peu d'importance en eau et électricité.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/05,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'approuver le projet du nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest Lausannois ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 240'000.--** (deux cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.18 « Immeuble route du Bois 2-4 - Aménagement 2014 du poste de ville de PolOuest ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 mars 2014.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            P. Besson

**Annexes :** - plan du rez-de-chaussée  
              - plan des aménagements extérieurs

### Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc :            - Mme Danièle Petoud, section des bâtiments  
  - M. Michel Farine, sécurité publique

Commission des finances : - M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 27 mars 2014  
DP/MF/CAB/cb